



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM
67770 – SESSENHEIM – Tél. 03 88 86 97 04
E-mail : commune-de-sessenheim@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION, A L'OCCASION DU MESSTI

Le Maire de la Commune de SESSENHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes ;
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
VU le Code de la Route et notamment les articles R.225 et R.225-1 ;
APRES avis des Services de la Direction Départementale de l'Équipement ;
CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette manifestation, il est impératif de prendre certaines mesures de sécurité temporaires

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de la fête du village, la circulation sera interdite Place de la Mairie à partir du :

- **Vendredi 14 août 2026 de 16h à 1h - Samedi 15 août 2026 de 14h à 1h,**
- **Dimanche 16 août 2026 de 14h à 1h - Lundi 17 août 2026 de 17h à 1h,**
- **Mardi 18 août 2026 de 17h à 1h – Mercredi 19 août 2026 de 17h à 1h.**

Article 2 : La rue de l'Ecole sera barrée, interdite à la circulation du mercredi 12 août 2026 au mercredi 19 août 2026.

Article 3 : Le stationnement sera interdit rue de l'Eglise, rue de la Paix du n°1 au n° 16 et rue de la Libération.

Article 4 :

Les déviations se feront comme suit :

- pour la RD 137 (route venant de Soufflenheim) par la rue de l'Eglise,
- pour la RD 737 (route venant de Dalhunden) par la rue de la Libération,
- pour la RD 137 (route venant de Stattmatten) par la rue de la Paix.

Article 5 :

Les panneaux des déviations et des signalisations seront mis en place par la commune.

Article 6 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- . Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de HAGUENAU
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOUFFLENHEIM
- . Monsieur l'Ingénieur des TPE, Subdivision de SOUFFLENHEIM

Sessenheim, le 4 août 2026

Le Maire,
Dominique Bedell

